

l'Humanité (rubrique « Tribune » du 22 juin 2005)

Les plantes-médicaments, l'agriculture et l'alimentation transgéniques

D. Belpomme, cancérologue ARTAC
J.-P. Berlan, directeur de recherche INRA
G. Branlard, chercheur INRA
A. Jacquard, professeur de génétique
F. Jacquemart, médecin-biologiste
L. Le Goff, médecin, mission biotechnologies FNE
J.-M. Pelt, professeur émérite de l'université de Metz
C. Seureau, enseignant-chercheur honoraire de l'université Paris-6
G.-E. Séralini, professeur de l'université de Caen
J. Testart, directeur recherche INSERM
Ch. Vélot, enseignant-chercheur, université Paris-Sud

« Il semble qu'une industrie où un doctorat est la norme intellectuelle ne peut soit apprendre une leçon simple du passé, soit se résoudre à agir de façon conforme à ce qu'elle a appris. » Cet éditorial de *Nature Biotechnology* (février 2004), revue scientifique que personne ne peut soupçonner d'être opposée aux biotechnologies, dénonçait comme « suicidaire » pour l'industrie des « biotech » la culture en plein air de plantes alimentaires transformées en usines à médicaments. L'éditorialiste ajoutait : « Après tout, que dirait-on d'un producteur de médicaments qui présenterait ses pilules dans des enveloppes de bonbons ou dans des sachets de farine, ou qui stockerait ses matières premières et des lots de production sans surveillance à l'extérieur de son entreprise ? »

Le gouvernement français et ses conseillers sont manifestement au-dessus du doctorat, cette norme à partir de laquelle le simple bon sens est, parfois, anesthésié. Ne viennent-ils pas d'autoriser, n'ont-ils pas déjà autorisé la société *Meristem Therapeutics* à cultiver en plein champ des maïs médicamenteux destinés à tenter de soulager la mucoviscidose ? D'autres PGM destinées à tenter de combattre certains cancers n'ont-ils pas été aussi autorisées ?

L'expérience montre pourtant que **les pollutions génétiques sont inévitables**, qu'il s'agisse d'erreur, d'accident, de malveillance, de dissémination de graines et de pollens, de mélanges intempestifs dans les silos et les transports, de transfert horizontal (c'est-à-dire transfert direct de matériel génétique entre deux organismes, sans croisement).

La vente par *Syngenta*, entre 2001 et 2004, d'un maïs non autorisé (le Bt10 en lieu et place du Bt11 autorisé), sans que l'entreprise s'en aperçoive pendant quatre ans, n'est que le dernier exemple du caractère incontrôlable de la pollution génétique.

Plus près de nous, en janvier 2004, à la demande du ministère de l'Agriculture des États-Unis, un rapport plutôt lénifiant de l'Académie nationale des sciences (Biological Confinement of Genetically Engineered Organisms) soulignait que « **des plantes et des animaux transformés pour produire des médicaments pouvaient être nocifs pour les êtres humains et les autres espèces qui les consommeraient accidentellement** ». En 2002, déjà, aux États-Unis, 65 hectares de maïs ont été brûlés et 15 000 tonnes (environ 500 000 boisseaux) de soja ont été saisies, pollués par un maïs produisant un vaccin porcin de l'entreprise Prodigene.

Aucune assurance ne veut couvrir les conséquences d'accidents, malgré les recommandations du rapport des « quatre sages » de mars 2002 (Documentation française, 2003). Est-ce au contribuable d'assurer l'irresponsabilité de pouvoirs publics, qui n'ont rien appris des scandales alimentaires et sanitaires passés ? Les entreprises, il est vrai, gardent secrètes leurs constructions génétiques, pour les PGM expérimentales, rendant ainsi impossible la détection d'une pollution éventuelle ! C'est gravissime lorsqu'il s'agit de plantes contenant des **médicaments non homologués**, dont on ignore les effets directs et secondaires.

Ce même rapport soulignait que « l'expérimentation de plantes génétiquement modifiées non alimentaires (par exemple les plantes-médicaments) n'est justifiée que si la production des mêmes molécules utiles ne peut être obtenue en milieu confiné (notamment en laboratoire)... » Or ces mêmes médicaments peuvent être produits dans les conditions rigoureuses et confinées des fermenteurs, des incubateurs et des bioréacteurs. Ainsi 23 protéines d'intérêt pharmaceutique (Helwig. et coll., Nature Biotechnology, novembre 2004) ont été produites en cultivant des cellules végétales transgéniques. La procédure de purification est grandement facilitée et la production ne dépend pas des aléas de la production agricole en plein champ.

Ainsi la production confinée présente-t-elle des avantages incontestables par rapport à la production en plein champ.

Comment ne pas soupçonner que ces projets de cultures en plein champ de plantes-médicaments visent à vaincre l'opposition de la population à l'agriculture et l'alimentation transgéniques au nom de la lutte contre la maladie ? Comment ne pas aussi interpeller le monde médical et le milieu agricole et alimentaire sur la gravité de la situation ?

Nous nous indignons d'une telle **manipulation de l'opinion publique** et dénonçons le **soutien des pouvoirs publics à une forme réductionniste de science et leur soumission à des intérêts privés**. En conséquence, sans pour autant cautionner les autres expérimentations de PGM, nous demandons l'interdiction immédiate de tous les essais en plein champ de plantes transgéniques médicamenteuses.